

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-7-1

Séance du vendredi 22 avril 2016

### **FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN ORGANISATION DU CONGRES NATIONAL DES PUERI CANTORES PAR L'ASSOCIATION DES PETITS CHANTEURS D'ALSACE EN OCTOBRE 2016**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2016-2-12-3 du 18 mars 2016 relative aux "Interventions diverses au titre de l'Administration générale",

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue et autorise le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association des Petits Chanteurs d'Alsace pour l'organisation d'un Congrès National des "Pueri Cantores" qui aura lieu en Alsace du 20 au 23 octobre 2016 ;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne du Budget départemental, sur le Programme J718, Imputation 65-021-6574-3277-029.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité